

La guerre atomique et bactériologique - et la science

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Protar**

Band (Jahr): **18 (1952)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-363473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La guerre atomique et bactériologique — et la Science

Dans une conférence du Dr. *Kempeneers* à l'occasion d'une réunion médicale à Bruxelles, en vue du «Congrès mondial des Médecins pour l'étude des conditions actuelles de vie», l'orateur a entre autres parlé des *crimes de guerre* dévoilés aux procès de Nuremberg et de Khabarovsk. Les vainqueurs et eux seuls, s'étaient constitués en tribunal; les vaincus, et eux seuls, se trouvaient frappés. «Justice unilatérale, il ne suffisait pas que des coupables fussent justement condamnés, il fallait qu'ils le soient dans les deux camps. Il n'appartient pas au vainqueur de juger le vaincu, on n'appelle point les parties pour juger de leur contestation entre elles. Il fallait donc faire appel à un *Tribunal des neutres*» dit le Dr. *Kempeneers* d'après un rapport de *Bernadette de Féligonde*. Et le Conférencier continue: «Nous pourrions croire que ces choses horribles appartiennent au passé, qu'elles ont disparu avec les régimes qui les avaient engendrées.»

La conscience humaine est cependant éveillée par des rumeurs qui concernent les armes nouvelles dont l'emploi est envisagé au cours d'une *nouvelle guerre éventuelle*.

La guerre atomique? Voilà ce qu'a dit le Dr. *Kempeneers* (selon «Bruxelles-Médical» N° 39, p. 2034, 1952): «Les témoignages d'Hiroshima et de Nagasaki montrent l'étendue de la dévastation produite, des souffrances atroces endurées par les victimes, de la mortalité immédiate et des décès consécutifs, des lésions irrémédiables laissées aux survivants. Les progrès — si l'on peut dire — accomplis depuis 1945 ont rendu cette arme encore beaucoup plus terrible; des études récentes ont montré qu'à l'état actuel des choses la défense est illusoire, et que les secours seraient aussi insuffisants qu'à Hiroshima et qu'à Nagasaki où la plupart des hôpitaux ont été détruits avec leur personnel.

La guerre bactériologique?

La préparation doit en être assurée par des biologistes et des médecins. Dans quelle mesure ceux-ci ont-ils le droit de s'associer à des travaux de cette nature? On prétendra que cette étude est purement défensive, qu'il s'agit de parer à une attaque d'un adversaire éventuel et qu'il faut nécessairement étudier les moyens d'attaque pour préparer la défense.

Ceci nous mène à considérer dans quelle mesure il est possible à la science de conserver sa liberté, en présence des pressions exercées par le pouvoir politique. Jusqu'à 1914 les activités militaires avaient été peu à peu restreintes par des conventions internationales, ces restrictions ont été violées et le système de la guerre totale mis en application n'épargnant plus aucun domaine de la vie et de l'activité d'une nation. La science elle-même fut mise au service de la guerre. La liberté fut restreinte de plus en plus en même temps qu'on lui imposait un secret de plus en plus rigoureux, considéré comme une nécessité de guerre.» L'orateur cite alors Sir Henry Hallet Dale, ancien président de la Royal Society de Londres: «Si l'on nous dit que la levée du secret de la science empêcherait de garder convenablement tout secret militaire, nous devons répondre que, en tant que savants, nous nous intéressons non au maintien du secret militaire ou de la souveraineté nationale, mais bien à la liberté de la science, que si la souveraineté nationale signifie le droit pour une nation de préparer en secret la destruction d'une autre, alors son maintien détruira l'esprit de la science et mènera la civilisation à sa perte.»

Le problème a été posé de façon dramatique dans un roman de M. A. Defresne, résumé dans un article du général médecin Voncken: «La médecine devant la guerre, cas de conscience». Les docteurs travaillant dans les usines et laboratoires de guerre — en vue de détruire l'adversaire — ne seront plus considérés comme médecins.

r.

Zivilverteidigung

Schweizerischer Bund für Zivilverteidigung

Die wichtige Verwerfung der Vorlage betr. Luftschutzbauten vom ersten Oktobersonntag dieses Jahres zeigt eindeutig, dass es ein dringendes Gebot der Stunde ist, dem zivilen Sektor der Landesverteidigung vermehrte Aufmerksamkeit zu schenken. Das, was der Schweizerische Luftschutzverband in langer Arbeit in den Jahren 1939 bis 1945 aufbaute, ist zum grössten Teil wieder verflogen. Die Aufklärung unserer Bevölkerung ist dringend notwendig, sonst dürfte es einmal zu einem Erwachen kommen, das für unser Land von

furchtbarer Wirkung sein könnte. Aus diesem Grunde hat die von der SLOG bestellte Kommission für die Vorarbeiten der Neugründung des Schweiz. Luftschutzverbandes die Gründungsarbeiten mit Beschleunigung in Angriff zu nehmen. Am 1. November wurden in Bern provisorische Statuten des neuen Bundes durchberaten und angenommen (siehe Abdruck in dieser Nummer). Sodann wurden Richtlinien für das weitere Vorgehen aufgestellt. Am 27. November fand im Bundeshaus eine Presseorientierung statt, die das